

L'Histoire des Arts au collège St Michel

Le cadre officiel

L'histoire des Arts est un enseignement obligatoire pour tous les élèves. Toutes les disciplines sont concernées et plus particulièrement les disciplines artistiques ainsi que l'histoire géographie et le français.

Objectifs : Découvrir des œuvres de référence relevant de différents domaines, poser sur ces œuvres un regard plus averti et plus sensible, acquérir ainsi une culture personnelle, s'informer sur les métiers liés aux domaines des arts et de la culture.

Depuis l'année scolaire 2010-2011, cet enseignement est évalué par un oral obligatoire au diplôme national du brevet à l'issue de la classe de 3^{ème} (coefficient 2).

L'épreuve orale d'histoire des Arts – Session 2014

Pour l'année 2013-2014, trois thématiques ont été retenues pour la classe de 3^{ème} :

⇒ **Arts État et pouvoir**

Problématique : L'œuvre d'art et la mémoire

⇒ **Arts rupture et continuité**

Problématique : L'œuvre d'art « révolutionnaire » : à la fois symbole de rupture avec le passé et prolongement d'une certaine tradition.

⇒ **Arts création et culture**

Problématique : L'œuvre d'art et ses formes populaires (métissages, hybridations...)

Matériel à présenter au jury, lors de l'épreuve oral (15 minutes maximum par élève) :

1. Un document, sur lequel figurera les 6 œuvres choisies par chaque candidat :

- ✓ **4 œuvres étudiées en classe** (au choix de l'élève), selon les contraintes suivantes : un document par discipline (français, histoire, arts plastiques, éducation musicale), sachant que **2 thématiques sur les 3 étudiées doivent être représentées.**
- ✓ **2 apports personnels** (un par thématique choisie) **proposés par l'élève** : œuvres issues de ses recherches personnelles, qu'il doit mettre en lien avec les problématiques retenues. **Le choix des œuvres devra être validé par l'un des professeurs enseignant l'histoire des arts. Chaque élève devra solliciter le professeur de son choix pour qu'il appose sa signature sur le document à présenter au jury, et ce avant le 31 mai 2014.**

2. Il sera également demandé un document complémentaire, sur lequel le candidat proposera une analyse succincte de ses apports personnels (visuel et présentation de l'œuvre, quelques éléments d'analyse, brève présentation de l'artiste et de son parcours, liens effectués avec la thématique).

L'élève sera donc **interrogé sur 2 documents** (une œuvre étudiée en classe ainsi que l'un des deux apports personnels), **choisis par le jury** : on attend de lui une capacité à effectuer des liens entre les disciplines.

Il disposera de 15 minutes de préparation sur les documents imposés par le jury avant son épreuve orale.